

65520 - Fonds d'attractivité

Contrats Départementaux - Fonds de développement et d'attractivité - Stratégie enfance intercommunale de la Communauté de Communes du KOCHERSBERG-ACKERLAND, proposition d'aide pour la création d'une nouvelle structure périscolaire à PFULGRIESHEIM

CP/2020/311

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer, sur la période 2018 – 2021, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une contribution financière, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la Communauté de Communes Kochersberg-Ackerland pour la création d'une nouvelle structure périscolaire à Pfulgriesheim et l'accompagnement de la politique enfance sur le périmètre de l'intercommunalité.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises.

Le contrat départemental et de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Cette ambition est partagée par la Communauté de Communes Kochersberg Ackerland qui a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest le 1^{er} février 2018.

Le projet de création d'une structure scolaire et périscolaire à Pfulgriesheim répond à plusieurs des grands enjeux du Département du Bas-Rhin et du Territoire d'Action Ouest où se situe la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland :

- ✓ conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public. L'objectif est de faciliter la mise en place d'une offre de services enfance coordonnée sur le territoire, renforçant l'attractivité en direction des jeunes foyers,
- ✓ développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples, avec l'objectif de garder les jeunes ménages sur le territoire en leur proposant un parcours de vie sociale contribuant à leur ancrage sur le territoire.

1. La stratégie petite enfance de la Communauté de Communes du Kochersberg Ackerland :

La Communauté de Communes a toujours porté une attention particulière au domaine de l'enfance. Elle possède, entre autres, la compétence de la gestion des accueils périscolaires et extrascolaires. De nombreuses structures sont en place sur ce territoire et une étude a été menée afin de constituer une politique planifiée de l'enfance sur le territoire du Kochersberg Ackerland et un programme pluriannuel d'investissement en matière d'accueils périscolaires et extrascolaires a été élaboré afin d'augmenter la capacité d'accueil globale du territoire.

C'est dans ce cadre que d'autres projets de structures scolaires et périscolaires ont déjà pu être soutenus. En effet, la délibération n°CP/2020/208 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 10 juillet 2020, approuve la convention partenariale de Stratégie enfance intercommunale sur le périmètre de la Communauté de Communes du Kochersberg Ackerland et attribue une contribution financière, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la Communauté de Communes Kochersberg-Ackerland pour la création de deux nouvelles structures périscolaires à Furdenheim et Hurtigheim.

Dans la continuité, il s'agit à présent d'accompagner le projet de construction d'une structure périscolaire à Pfulgriesheim qui s'inscrit pleinement dans cette stratégie intercommunale et renforcera le maillage territorial.

2. Le projet de construction d'un accueil périscolaire et extrascolaire accompagnant la création d'une école maternelle à Pfulgriesheim

La Communauté de Communes et la Commune de Pfulgriesheim ont souhaité partager leurs réflexions permettant la création d'un groupe scolaire composé d'une école maternelle et d'un accueil périscolaire et extrascolaire.

Le projet prévoit la démolition de la structure existante à l'étage de l'actuelle salle des fêtes pour y réaliser 2 salles de classe de maternelle plus fonctionnelles accompagnées de leurs espaces annexes. La mutualisation des espaces étant privilégiée, le projet prévoit de répondre à l'augmentation de la demande en matière périscolaire et extrascolaire tant à destination des élèves de maternelle que d'élémentaire, par la création d'un accueil périscolaire unique sur ce même site, d'une capacité de 80 places.

Situé à l'étage de la salle polyvalente de Pfulgriesheim, le projet prévoit également la reprise et l'isolation de l'enveloppe du bâtiment et l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture. L'objectif étant d'anticiper la réglementation thermique 2020 et de se rapprocher des performances d'un bâtiment passif.

Le coût total de l'opération pour la construction de la structure scolaire et périscolaire à Pfulgriesheim s'élève à 2 671 058,00 € HT. La partie périscolaire représente 60% du montant et s'élève à 1 619 462,00 € HT.

Le plan de financement du projet de structure périscolaire de Pfulgriesheim s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes (montants sollicités non notifiés)	
Maîtrise d'œuvre	221 727,00 €	CAF	225 000,00 €
Contrôle technique	4 244,00 €	DETR 2021	566 811,00 €
SPS	2 122,00 €	Département du Bas-Rhin	323 892,00 €
Etudes de sol	6 063,00 €	Communauté de Communes	503 759,00 €
Travaux	1 385 306,00 €		
TOTAL	1 619 462,00 €	TOTAL	1 619 462,00 €

Il est proposé une participation financière du Département du Bas-Rhin au projet périscolaire de Pfulgriesheim pour un montant de 323 892,00 € au titre du Fonds de développement et d'attractivité, soit 20% du coût éligible de l'opération établi à 1 619 462,00 € HT.

3. Les engagements de la Communauté de Communes

Dans le cadre de la co-construction des différents projets, la Communauté de Communes s'engage notamment à :

- poursuivre la stratégie enfance intercommunale sur le territoire du Kochersberg-Ackerland en proposant, si nécessaire et en fonction des sites, un fonctionnement en maîtrise d'ouvrage déléguée pour les prochains projets des communes du Kochersberg-Ackerland,
- intégrer le Département du Bas-Rhin comme membre actif décisionnaire du Comité de Pilotage qui regroupe les principaux partenaires du projet,
- favoriser la mutualisation des espaces à travers l'ensemble des équipements présents à proximité des sites et faciliter l'ouverture des nouvelles structures à d'autres utilisateurs (associations, RAM, parents...),
- développer les liaisons douces sur le territoire, notamment au travers du schéma directeur des itinéraires cyclables de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn qui est en cours de réflexion avec les services du Département et qui assurera une continuité des cheminements doux entre les différents sites.

De plus, la Communauté de Communes s'engage fortement dans différentes thématiques chères au Département du Bas-Rhin à savoir : le soutien à la parentalité, la valorisation de l'emploi, la définition d'un projet éducatif et pédagogique ambitieux ainsi que le volet social.

4. Les engagements de la Commune de Pfulgriesheim :

La Commune possède la compétence scolaire et s'engage à mettre à disposition de l'équipe éducative tout moyen permettant d'assurer la continuité du projet éducatif entre le temps périscolaire et extrascolaire et le temps scolaire de l'enfant, notamment autour du volet environnement et développement durable ainsi que citoyenneté et parentalité.

La Commune s'engagement également à :

- mettre à disposition gratuitement le terrain nécessaire à la construction du projet de structure scolaire et périscolaire,
- amener les réseaux utiles jusqu'au terrain,
- prendre en charge les coûts des surfaces dédiées à l'école, ainsi que les coûts des surfaces communes qui seront financées aux ratios affinés à la finalisation du projet,
- s'inscrire dans une démarche de développement durable avec la construction d'un bâtiment passif comprenant une production d'énergie renouvelable notamment grâce aux panneaux photovoltaïque,
- sensibiliser les utilisateurs à la thématique du développement durable, notamment la réduction de la consommation énergétique, la gestion et le tri des déchets, la réduction du gaspillage alimentaire au niveau de la restauration, la mise en place d'un composteur, en lien avec la Communauté de Communes,
- favoriser le bilinguisme dans les animations culturelles qui seront organisées au sein de l'école (troupe de théâtre alsacien, spectacles bilingues...),
- faciliter l'accès à la salle des fêtes pour des activités ou animations occasionnelles organisées par le périscolaire.

5. Le cartouche financier :

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	96 000 000,00 €	21 593 543,00 €	323 892,00 €

La Commission Territoriale Ouest, réunie le 17 septembre 2020, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- *d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin à travers le projet de création d'une nouvelle structure périscolaire et l'accompagnement de la politique enfance sur le périmètre de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et porté par cette dernière,*
- *de mobiliser l'ingénierie départementale en faveur de ces projets, notamment les services de la Mission Action Sociale de Proximité, de la Mission Enfance Famille et de la Mission Education, Sport et Jeunesse,*
- *d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 323 892,00 €, au titre du fonds de développement et d'attractivité, à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland pour la création d'une structure périscolaire à Pfulgriesheim,*
- *d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et la Commune de Pfulgriesheim pour le projet précité, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention,*
- *d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland, pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY